

Titre résumé du projet	Programme de valorisation des ressources en eaux du bassin versant du Sourou malien (Mali-5^e région)
Référence FGC du projet	14-35
Association membre	Amis Suisses Villages Dogons (ASVD)
Pays / Localité(s)	MALI (5 ^e région – Cercle de Bankass, Commune de Baye)
Thème principal	Sécurité alimentaire, capacité paysanne,
Montant total du projet	<u>CHF.</u> - 414'627
Durée du projet	3 ans (2014-2017)
ODD concerné(s) par le projet	1; 2 ; 5 ; 8 ; 13 ; 15

Aux limites méridionales du Pays Dogon s'étend une zone écologique et humaine particulièrement riche, longtemps connue pour être l'une des rares zones protégées de cette région du Mali, et appelée, à juste titre, réserve naturelle du Samori. Nouvel espace d'occupation des migrants Dogons fuyant les sécheresses et la saturation des terroirs sur le plateau Dogon un peu plus au nord, cette zone située à cheval entre le Mali et le Burkina Faso a l'avantage d'être traversée par un cours d'eau affluent du Mouhoun, le Sourou, dont les eaux inondent les terres durant la saison des pluies. La vallée du Sourou est devenue aujourd'hui l'objet d'un enjeu de développement social et économique de part et d'autre de la frontière. Sa mise en valeur par un aménagement concerté permettra de renforcer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus des populations riveraines, notamment les groupements de femmes et de jeunes. Ce nouveau projet de développement vise également l'amélioration de la gestion des ressources naturelles qui s'inscrivent dans l'élan régional amorcé par le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Sourou (PGIRES), un programme transfrontalier. Le projet permettrait de mettre à la disposition des populations un espace aménagé et des structures aptes à assurer une meilleure exploitation du potentiel agricole de la vallée du Sourou.

Objectif principal

Augmenter et diversifier la production agricole et d'élevage pour améliorer la sécurité alimentaire dans la commune de Baye (vallée du Sourou).

Objectifs spécifiques

- Mettre en place une structure d'encadrement des organisations paysannes
- Aménager 10ha en champ de démonstration agricole ; ces aménagements tiendront compte de la protection des différents biotopes.

- Renforcer les capacités des OP pour améliorer la production agro pastorale (mil, riz, bovins), la commercialisation des excédents céréaliers et des produits de la chaîne des valeurs (fonio, haricot, sésame)